

DOCUMENTS A/10182/REV.1-S/11802/REV.1 ET ADD.1 ET 2

Liste des candidats présentés par les groupes nationaux : notes du Secrétaire général

DOCUMENT A/10182/REV.1-S/11802/REV.1

Original : anglais
5 novembre 1975

1. Par une communication en date du 24 janvier 1975, le Secrétaire général a, conformément à l'Article 5 du Statut de la Cour internationale de Justice, invité les groupes nationaux à procéder à la présentation de candidats pour l'élection qui aura lieu au cours de la trentième session ordinaire de l'Assemblée générale, en vue de pourvoir les cinq sièges qui deviendront vacants à la Cour internationale de Justice le 5 février 1976, date à laquelle expirera le mandat des cinq membres de la Cour dont le nom suit :

M. M. Lachs (Pologne);
M. F. Ammoun (Liban);
M. C. Bengzon (Philippines);
M. S. Petrén (Suède);
M. C. D. Onyeama (Nigéria).

2. Le Secrétaire général a communiqué à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, dans le document A/10182-S/11802 et Corr.1, une liste alphabétique des candidats, conformément à l'Article 7 du Statut de la Cour. Cette liste était fondée sur les renseignements disponibles au 1^{er} août 1975. Les noms des candidats présentés par la suite et d'autres renseignements ayant trait aux candidatures ont été communiqués dans les additifs 1 à 10 audit document.

3. A sa 2393^{ème} séance plénière, le 5 novembre 1975, l'Assemblée générale, à la suggestion de son Président, a prié le Secrétaire général de publier une liste alphabétique où seraient regroupés tous les renseignements communiqués précédemment dans les documents A/10182-S/11802 et Corr.1 et Add.1 à 10. Le présent document a été établi en conséquence (voir annexe)³.

4. Les notices biographiques des candidats ont paru dans le document A/10183-S/11803.

ANNEXE

Liste des candidats

| Nom et nationalité des candidats | Groupes nationaux présentant les candidatures |
|--|---|
| ALVAREZ AYBAR, Ambrosio (République Dominicaine) ... | République Dominicaine |
| ANIM, Patrick Dankwa (Ghana) | Canada Ghana |
| BINDSCHEDLER, Rudolf (Suisse) | Liechtenstein Suisse |
| ELIAS, Taslim Olawale (Nigéria) | Nigéria |
| FERNANDO, Thusew Samuel (Sri Lanka) | Inde Iran Liban Népal Sri Lanka |

| Nom et nationalité des candidats | Groupes nationaux présentant les candidatures |
|--|--|
| HAMBRO, Edvard (Norvège) . | Australie Belgique Brésil Danemark El Salvador Etats-Unis d'Amérique Iran Liban Norvège Philippines Thaïlande Yougoslavie |
| LACHS, Manfred (Pologne) ... | Australie Autriche Brésil Bulgarie Canada Danemark Etats-Unis d'Amérique Finlande Hongrie Inde Iran Italie Kenya Liban Liechtenstein Mexique Népal Norvège Nouvelle-Zélande Pays-Bas Pologne Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Somalie Suisse Thaïlande Union des Républiques socialistes soviétiques Venezuela Yougoslavie |
| MANNER, Eero Johannes (Finlande) | Finlande |
| MOSLER, Hermann (République fédérale d'Allemagne) .. | Allemagne (République fédérale d') Danemark Népal Philippines République Dominicaine Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Venezuela |
| ODA, Shigeru (Japon) | Allemagne (République fédérale d') Australie Autriche Belgique Bhoutan Brésil Chili Etats-Unis d'Amérique Japon Lesotho Liechtenstein Nouvelle-Zélande Pays-Bas Philippines |

³ En plus des candidats cités dans le présent document, les candidatures de MM. Christopher O. Cole (Sierra Leone), Edilbert Razindralambo (Madagascar) et Mustafa Kamil Yasseen (Irak) avaient été présentées, mais le Secrétaire général a été informé qu'ils ne souhaitaient pas qu'elles soient retenues à l'heure actuelle.

| <i>Nom et nationalité des candidats</i> | <i>Groupes nationaux présentant les candidatures</i> | <i>Nom et nationalité des candidats</i> | <i>Groupes nationaux présentant les candidatures</i> |
|---|---|--|---|
| ODA, Shigeru (Japon) [suite] . . . | République Dominicaine Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Suède Suisse Thaïlande Venezuela Yougoslavie | TARAZI, Salah El Dine (République arabe syrienne) [suite] | Liban Philippines République arabe syrienne Somalie Thaïlande |
| ONYEAMA, Charles D. (Nigéria) | Allemagne (République fédérale d') Australie Autriche Chili Etats-Unis d'Amérique Finlande France Italie Nouvelle-Zélande Pays-Bas Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Suède | VEROSTA, Stephan (Autriche) WAIYAKI, Mugo (Kenya) WEEKS, Rocheforte L. (Libéria) | Autriche Bhoutan Bhoutan Kenya Libéria |
| PETREN, Sture (Suède) | Allemagne (République fédérale d') Belgique Chili Danemark France Italie Norvège Suède | <i>DOCUMENT A/10182/REV.1/ADD.1-S/11802/REV.1/ADD.1</i> <i>Original : anglais</i> <i>13 novembre 1975</i> | |
| RUIZ TEJADA, Ramón (République Dominicaine) | République Dominicaine | Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication suivante, en date du 6 novembre 1975, qu'il a reçue du représentant permanent du Ghana : | |
| TABIBI, Abdul Hakim (Afghanistan) | Afghanistan Bhoutan Bolivie Canada Inde Iran Lesotho Népal Paraguay Pays-Bas Somalie Venezuela Yougoslavie | "Le représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de l'informer que le Groupe national ghanéen a décidé de ne pas maintenir la candidature du juge Patrick Dankwa Anim pour l'élection de membres de la Cour internationale de Justice. "La candidature du juge Anim est donc retirée." <i>DOCUMENT A/10182/REV.1/ADD.2-S/11802/REV.1/ADD.2</i> <i>Original : anglais</i> <i>14 novembre 1975</i> | |
| TARAZI, Salah El Dine (République arabe syrienne) | Chili Finlande Inde | Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication suivante, en date du 13 novembre 1975, qu'il a reçue de M. Stephan Verosta : "J'ai l'honneur de me référer au document A/10182/Rev.1-S/11802/Rev.1 qui contient la liste des candidats présentés par les groupes nationaux en vue de l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice. Bien que je sois très sensible à l'honneur qui m'est ainsi fait, je dois respectueusement vous demander de bien vouloir informer l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité que je ne souhaite pas être considéré comme candidat." | |

DECISION PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 17 novembre 1975, l'Assemblée générale, à sa 2408ème séance plénière, et le Conseil de sécurité, à sa 1855ème séance, ont procédé, indépendamment l'un de l'autre, à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice, en vue de remplacer les juges suivants, membres sortants :

- M. Manfred Lachs (Pologne);
- M. Fouad Ammoun (Liban);
- M. Cesar Bengzon (Philippines);
- M. Sture Petren (Suède);
- M. Charles D. Onyeama (Nigéria).